



Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Président du Conseil : M. Manuel Stern **Début de la séance :** 20h15

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 – Installation des autorités communales pour la législature 2021-2026
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis no 001/2021-2026 – Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026
9. Préavis no 002/2016-2021 – Rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026
10. Préavis no 003/2021-2026 – Arrêté communal d'imposition 2022
11. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET-ASCOT-APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
12. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élu·e·s et rappelle les mesures en vigueur à respecter dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Il salue également la présence du public, des Chef·fe·s de service, ainsi que celle de notre Assistant de sécurité publique, M. J. Rapin.

Il informe l'assemblée de l'enregistrement audio des séances.

Pour terminer, il prie les membres du Conseil de bien vouloir, lors de leurs interventions, se lever, décliner leur nom, ainsi que leur groupe « politique ».

1. Appel

Présent·e·s : 47 Excusé·e·s : 3 Absent·e·s : 0 Majorité: 24

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Assermentations

Sont assermenté·e·s ce soir :

Mme la Conseillère communale Pamela Walsh

M. le Conseiller communal Grégoire Zuppinger

Mme la Secrétaire Carole Jeanclaude

Mme la Secrétaire remplaçante Claudine Luquiens.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 – Installation des autorités communales pour la législature 2021-2026

Approuvé à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

M. Ph. Schirato, qui a assisté à la séance du 21 juin dernier en tant que spectateur, souhaite amener la précision suivante à toutes fins utiles :

Point no 9 de l'ordre du jour - Préavis no 102/2016-2021 – Plan d'affection Le Port

A la suite de l'approbation par le Conseil du préavis susmentionné et de la lettre d'intention adressée par la Municipalité à la Société Coopérative du Port de Founex (SCPF) le 22 avril 2021, l'opposition formulée le 26 janvier 2021 par la SCPF est alors considérée comme retirée.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est voté et approuvé à la majorité avec 4 abstentions, sans avis contraire.

6. Communications du Bureau du Conseil

M. M. Stern, Président

Invite les membres du Conseil à prendre connaissance du Règlement du Conseil, disponible sur le site internet de la Commune.

Informe que la séance du Conseil agendée le 8 novembre prochain est annulée par manque de sujet. Néanmoins, la séance de présentation de préavis agendée à la même date est maintenue.

Demande aux Commissions qui vont siéger de bien vouloir nommer un·e président·e de Commission et de transmettre l'information à la Secrétaire, information utile pour le décompte des indemnités.

Remercie les scrutatrices et les scrutateurs pour leur engagement ce soir, ainsi que pour celui de dimanche dernier lors des votations fédérales et relève le taux de participation aux scrutins pour notre commune de 60%.

7. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Mme le Syndic souhaite la bienvenue aux élu·e·s en cette première séance de législature et exprime son souhait pour des échanges constructifs et cordiaux.

Séance du Conseil communal le 13 décembre 2021

Les préavis suivants seront présentés: le budget 2022, le plafond d'endettement 2021/2026 et la vente de la parcelle N° 255 – Legs Vulliez.

Programme de législature

La Municipalité est en train de plancher sur son programme de législature. Une séance extraordinaire a eu lieu à cet effet le 24 septembre dernier et la Municipalité espère que ce document pourra être présenté lors de la séance du Conseil du mois de décembre prochain.

Personnel communal

Courant septembre nous avons reçu la lettre de démission de deux collaborateurs de la voirie.

M. C. Moura, qui travaille pour la Commune depuis 13 ans, en tant que remplaçant du chef d'équipe, souhaite retourner dans son pays natal. Sa démission sera effective le 31 décembre prochain.

M. N. Monnier, collaborateur au service des entretiens extérieurs depuis un peu plus de 2 ans a présenté sa démission pour le 30 novembre prochain. Il souhaite donner un nouvel essor à sa carrière professionnel en entamant la formation de garde-frontière.

Plan d'affectation communal – règlement sur les constructions

Le plan d'affectation communal, ainsi que le règlement y relatif, a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) le 28 mai dernier, pour examen préalable du dossier. Le rapport dudit examen devait être rendu pour le 7 septembre prochain, mais la DGTL a informé la Municipalité qu'elle ne pourra faire parvenir son rapport dans le délai, sans toutefois donner une nouvelle date de retour.

M. L. Kilchherr, Municipal

Informatique

A la suite des événements de piratage informatique dont a été victime la Commune de Rolle, événements qui ont inquiété passablement de nos concitoyens à juste titre, l'informatique est devenue un sujet brûlant. Sans toutefois pouvoir être protégé à 100% évidemment, M. L. Kilchherr assure que la commune met tout en œuvre pour que ses systèmes et ressources soient les plus fiables et sécurisés possibles. La mise en place de contrôles et un rappel envoyé à tous les collaborateurs communaux concernant les règles de base et de vigilance ont été effectués.

De plus, la commune est en contact avec son prestataire externe afin d'améliorer encore la sécurisation de ses ressources.

Elle regarde également la meilleure manière de former et de sensibiliser l'ensemble du personnel communal. Pour rappel, le préavis no 67/2019 concernant la mise à jour de l'informatique communale comprenait un volet de formation et de sensibilisation. Comme il reste un crédit disponible, celui-ci sera utilisé à cette fin.

Finances

La commune a fait recours contre le décompte final de la facture sociale 2020, comme d'autres communes autour d'elle, et entreprend des actions de manière concertée avec ses voisines, même s'il y a peu de chance que cela aboutisse.

Contrôle interne

Un système de contrôle interne sera mis en place au vu de la taille actuelle de la commune par l'instauration de procédures, pour le paiement des factures par exemple. Toutefois, passablement de choses sont déjà effectives. De plus, nous avons la chance d'avoir déjà un projet disponible à ce propos que notre Boursière, Mme S. Kucharik, a élaboré dans le cadre d'une formation. Il reste encore à le valider avec les auditeurs externes.

SOS Communes

Comme déjà mentionné, l'initiative « SOS Communes » a abouti. Selon certaines discussions entendues, il semblerait y avoir un consensus sur le fait que quelque chose doit être entrepris. Nous attendons maintenant avec impatience la contre-proposition qui sera présentée.

Résultats 2021

Mise en place avec Mme la Boursière d'un suivi budgétaire mensuel permettant d'évaluer au mieux possible durant l'année quel pourrait être le résultat financier final de la Commune. Exercice délicat étant donné le nombre de chiffres qui proviennent de sources externes et la facture cantonale qui n'est pas encore connue.

A la fin du mois d'août, le résultat projeté prévoit une perte de CHF 2.2 mios (budget CHF 2.7 mios) qui équivaut à 5.5 points d'impôts.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Préavis 98/2021 pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de la Châtaigneriaz

L'entreprise mandatée étant en attente de la livraison des modules de commande (récepteurs) à ajouter sur les mâts afin de gérer les différentes programmations, les travaux n'ont pas encore pu débiter.

Lorsque la date de commencement de ceux-ci sera connue, une information sera diffusée par le biais du site internet, du journal communal et d'un tout-ménage pour les quartiers concernés.

Avancement des projets liés à la recherche d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal.

Pour rappel, en 2019 a été réalisé la rénovation de la toiture du bâtiment de la salle de gym avec 1'052 m² de panneaux photovoltaïques installés. Et en été 2021 a débuté la rénovation de la toiture du bâtiment de l'école. Les travaux d'isolation de ce bâtiment sont maintenant terminés et l'installation des 700 m² de panneaux solaires sera réalisée pendant les vacances d'automne.

En même temps sera également réalisé le réseau électrique d'autoconsommation, reliant les quatre bâtiments du centre communal, à savoir la salle de spectacles, la salle de gym, l'école et le bâtiment de la rue des Chapelles no 6.

Actuellement la production électrique des installations solaires de la salle de gym est autoconsommée à hauteur de 10% seulement, le solde est revendu à la Romande Energie.

Le réseau d'autoconsommation électrique permettra d'augmenter à environ 24% l'autoconsommation directe, en attendant le projet final d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal qui est à l'étude actuellement par le préavis no 82/2020.

Dans le cadre de ce projet global, un préavis concernant l'étude de la réfection de la toiture de la salle de spectacles (isolation et panneaux photovoltaïques) sera présenté devant le Conseil en 2022.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Préavis clôturés

Préavis nos 9/2016 et 103/21 - agrandissement du parking communal-Route Suisse-parking du Port. Clôturés avec un montant de CHF 181'496.77.

Préavis ouverts

97/2021 - Participation à la réfection du trottoir Route de Courte Raie. Les travaux sont terminés et réceptionnés. Reste la facturation des honoraires d'ingénieur. Le montant du préavis ne sera pas entièrement dépensé.

91/2020 - Réseau Eau claire – chemin des Chapelles. Une dernière intervention doit être effectuée dans la cour de l'école pendant les vacances scolaires.

99/2021 - Réfection du pont au Ch. des Meules. Les travaux de génie civil sont terminés, reste les travaux d'ensemencement et de sablage, ainsi que la pose du garde-corps fin novembre.

8. Préavis no 001/2021-2026 – Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021 – 2026

Mme le Syndic L. Kunz-Harris présente le préavis municipal et lit les conclusions.

M. Ph. Farine lit le rapport de la Commission des finances, laquelle demande un amendement au préavis au point no 4 des conclusions "autorisation générale pour le placement de capitaux et de liquidités".

M. le Président M. Stern ouvre la discussion concernant l'amendement, mais la parole n'est pas demandée.

M. le Municipal des finances L. Kilchherr informe l'assemblée que la Municipalité n'a pas d'objection à cet amendement.

M. le Président passe alors au vote de l'amendement et celui-ci est accepté avec deux abstentions, sans avis contraire.

Puis il ouvre la discussion concernant le préavis amendé.

M. Th. Morisod souhaite savoir pourquoi ces autorisations et compétences s'étendent jusqu'au 31 décembre 2026, alors que la législature se termine au 30 juin 2026.

Afin de pouvoir traiter les affaires en cours, les autorisations courent jusqu'à la fin de l'année civile, répond Mme le Syndic L. Kunz-Harris. Cette échéance est également requise par la loi.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis amendé est accepté à la majorité avec deux absentions, sans avis contraire.

9. Préavis no 002/2016-2021 – Rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Mme le Syndic L. Kunz-Harris présente le préavis et lit les conclusions.

M. G. Putman-Cramer de la Commission des finances lit les conclusions du rapport de Commission.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. S. Moser, époux de Mme E. Moser-Lehr, Municipale, se récuse.

Mme F. Wargnier souhaite savoir pourquoi l'indemnité du Président du Conseil s'exprime en montant net, alors que celle de la Secrétaire s'exprime en montant brut.

Mme le Syndic indique que la rémunération de la Secrétaire est soumise aux charges sociales, contrairement à celle du Président.

M. A. du Pontavice souhaite avoir une précision quant à la rémunération des membres de la Municipalité fixée, il cite, "sur la base d'un référentiel, fondé sur la rémunération d'un cadre communal". Cette rémunération correspond-elle au salaire le plus élevé d'un cadre communal, demande-t-il.

Oui, répond la Syndique, elle fait également référence à la grille des salaires annexée au préavis concernant le règlement du personnel, voté par le Conseil en avril dernier.

La parole n'est plus demandée et M. le Président du Conseil M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté avec 1 abstention, sans avis contraire.

10. Préavis no 003/2021-2026 – Arrêté communal d'imposition 2022

M. L. Kilchherr présente le préavis. Il ajoute que la Municipalité n'a pas encore terminé la préparation du budget 2022, mais assure qu'elle regarde à faire des économies dans tous les différents dicastères. Il est toutefois évident que le résultat financier dépendra en grande partie de l'évolution des charges cantonales, ainsi que de la péréquation.

Comme mentionné dans le préavis, le compte « capital » ne peut servir qu'à éponger des pertes comptables, ce qui permet d'avoir deux ou trois exercices avec un résultat négatif. Le but est de tenir jusqu'à l'application d'une nouvelle péréquation et du traitement de l'initiative « SOS Communes ».

Si nous devons combler le déficit annoncé de CHF 2 mios, il faudrait alors augmenter les impôts d'une dizaine de points probablement, étant donné la valeur élevée de notre point d'impôts. Nous continuerions bien entendu à contribuer de manière importante à la péréquation et à la facture sociale, ce n'est donc pas un gain net de CHF 2,2 mios en augmentant notre point d'impôts.

Pour montrer la marge de manœuvre dont nous disposons vraiment, M. le Municipal des finances projette deux slides (annexées) qui représentent les charges 2020 en points d'impôts et l'utilisation actuelle des 57 points d'impôts. L'ensemble des charges de la Commune en 2020 représente l'équivalent de 90 points d'impôts.

M. F. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

11. Rapports des délégué-e-s aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE: la première séance aura lieu le 14 octobre prochain, informe M. G. Allenbach.

AJET/ASCOT/APEJ: Pas encore eu de séance, informe également M. G. Allenbach.

SIED: Informations de Mme N. Quiblier Frei annexées.

ORPC: M. le Municipal L. Kilchherr fait brièvement mention du premier Conseil qui a eu lieu avec les objets usuels (le budget, les instances, etc.). Tout a été accepté, ainsi que les amendements proposés par la Commission des finances, dont il est membre.

Région de Nyon : Présentation de M. B. Cintas annexée.

12. Propositions individuelles et divers

M. Th. Morisod demande si notre commune sera impactée par la suppression de l'impôt sur la valeur locative ? Oui, répond le Municipal des finances, il y aura évidemment un impact sur notre commune vu que nous encaissons une partie des impôts fédéraux et cantonaux, mais cet impact n'est pas chiffrable pour l'instant, ne sachant pas comment cela sera mis en œuvre.

M. Ph. Schirato souhaite savoir si un recours a été déposé à la suite de la levée des oppositions par la Municipalité concernant le PPA Le Port.

Pas à ce jour, répond Mme le Syndic L. Kunz-Harris, le délai de recours au 16 septembre étant passé, tout devrait être en ordre. Toutefois, afin de pouvoir s'en assurer, une réserve est gardée pour l'instant, ceci dû, entre autres, aux jours fériés du mois.

M. S. Vaucher souhaite savoir si le coût total des travaux d'agrandissement du parking du Port a respecté le budget. Oui, complètement, répond Mme la Municipale E. Moser-Lehr.

Il salue maintenant l'action de la Municipalité de prendre très au sérieux la sécurité informatique, ainsi que d'avoir suivi les recommandations de la Commission de gestion de la précédente législature, et d'offrir une formation aux employé-e-s communaux.

Il poursuit en adressant à la nouvelle Municipalité un aimable rappel concernant la motion "Refuge de Founex" déposée en 2009, qui doit être la plus longue motion de l'histoire politique suisse ! termine le Conseiller.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, M. Stern, lève la séance à 21h40.

Founex, le 1^{er} octobre 2021.

Le Président



Manuel Stern

La Secrétaire



Carole Jeanclaude



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL
LEGISLATURE 2021 - 2026

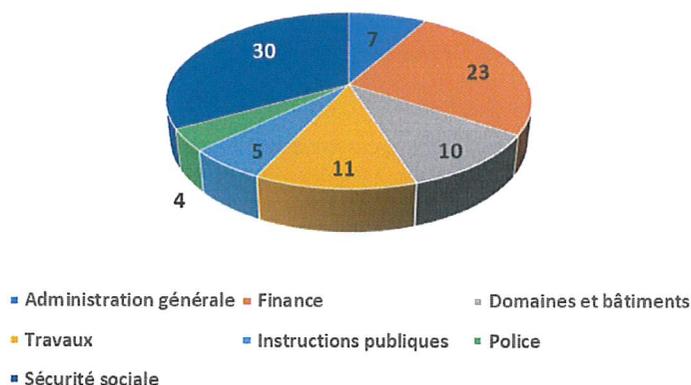
Annexes au procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

PREAVIS TAUX IMPOSITION, VUE PAR DICASTERE



L'ensemble des dépenses de la Commune en 2020 représente 90 points d'impôt

Charges communales en point d'impôt

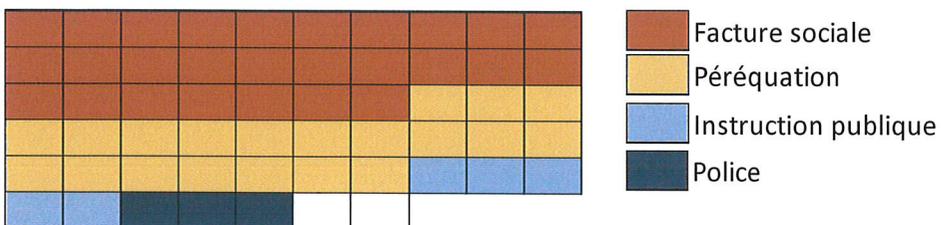


3

PREAVIS TAUX IMPOSITION



Nos 57 points d'Impôts en termes de dépenses thématiques 2020 (1 point = 386k)



4

Résumé de la séance intercommunale SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 21.09.2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les commissions de Founex et de Coppet se sont réunies en présence des responsables de chaque commune.

Madame Emmanuelle Moser-Lehr Municipale ainsi que Monsieur Yann Le Mercier Chef de service nous ont présenté le Budget 2022.

L'installation des nouvelles barrières avec le système de carte permet de limiter l'accès sur le site et d'économiser le besoin d'une personne à l'entrée.

Les déchets verts restent le poste le plus important en termes de tonnage, ceux-ci sont conduits à la compostière de Terre-Sainte afin d'être transformés en compost.

La vente de certains produits de récupération a augmenté, par exemple le carton, le papier et le verre trié.

Le budget total s'élève à 807'200.- réparti au prorata des habitants.

- Pour la Commune de Founex la part s'élève à 437'057.59 CHF (3834 habitants au 01.01.2021).
- Pour la Commune de Coppet la part s'élève à 370'142.41 CHF. (3247 habitants au 01.01.2021)
-
- Nous pouvons observer une diminution de 17'800.- par rapport au budget de 2021 qui s'élevait à 825'000.-

Plusieurs postes ont vu leur budget diminuer (achat machine, entretien du matériel et des bâtiments, etc.). Cependant, la formation professionnelle a été augmenté pour pallier aux manques des années précédentes.

Un sujet important a été abordé, afin de sensibiliser d'avantage la population sur l'importance du recyclage et comment bien l'exécuter, à suivre...

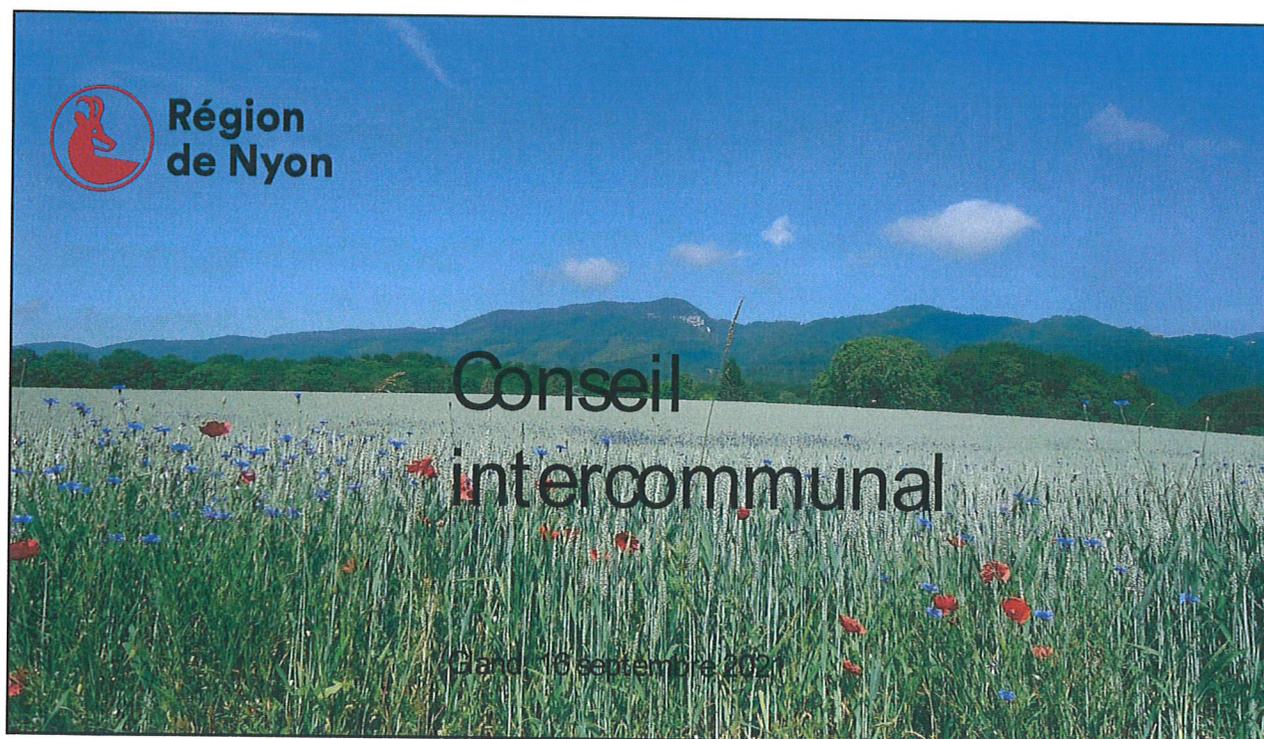
Nous tenons à remercier l'équipe de la déchetterie pour leur travail et leur aide.

Membres de la Commission de Founex

Nadia QUIBLIER FREI

Emile CAMILLO

Iftikar AHMED



1

Préavis approuvés



- PR01-2021 Autorisations générales de plaider 2021-2026
- PR02-2021 Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes 2021-2026
- PR03-2021-DISREN Crédit de CHF 364'581 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en localité de Coppet
- PR04-2021 État financier du fonds TP régional 2010-2020
- PR05-2021 Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP

Article d'info sur la séance disponible sur: regiondenyon.ch/actu

2

Brochure bilan «10 ans de programme des transports publics»



- Valorise une décennie d'efforts, en partenariat avec 51 communes, le Canton et les transporteurs
- Présente les principaux résultats et enseignements par champ d'action et les contributions de la Région
- Esquisse les besoins des années à venir

Disponible sur:

regiondenyon.ch/programme-tp



3

Il n'est jamais trop tard pour payer 1/2 prix



L'abo demi-tarif découverte est valable 2 mois dans toute la Suisse au prix de CHF 33. Offre jusqu'à fin octobre: regiondenyon.ch/demi-tarif



L'avantage des idées communes



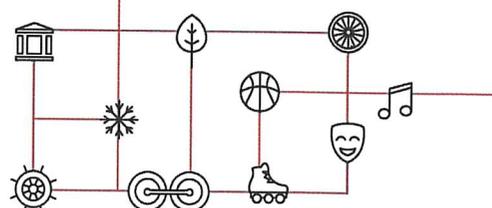
4

Avantages loisirs: entrée offerte à qui y va en transports publics ou à vélo



Actuellement sur regiondenyon.ch/avantages-loisirs:

- Cinéma Capitole de Nyon
- Piscine de Colovray
- Zoo La Garenne
- SB Nature Parc
- Musée de l'agriculture



5

Le chantier de la Givrine avance, avec la pose du revêtement du parking



6

Résultats provisoires du plan de soutien au tourisme



Campagne réalisée du **1er juillet au 5 août** avec le soutien de la Région afin de financer la **gratuité de la 3^e nuit** et des **bons restaurant de CHF 50**, à concurrence max. de CHF 200'000 issus du FRET.

Offre "3x2"

Env. 1500
réservations bénéficiaires
>12'000
nuitées



Bons resto

Env. 630



15 hébergements

23 restaurants

TOTAL

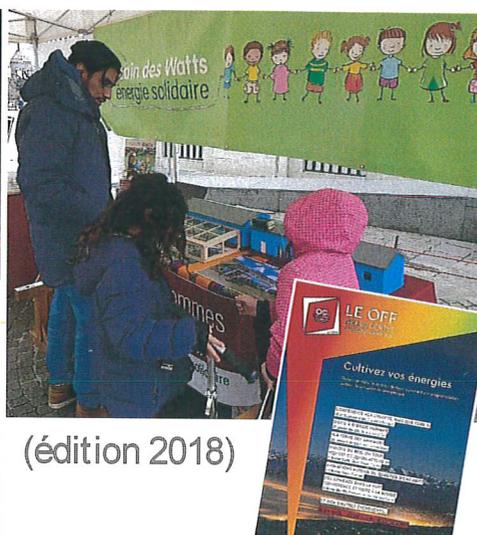
CHF 200'000 engagés

7

Volet «OFF» des Assises Européennes de la Transition Energétique



- Le « OFF » est un volet de la manifestation qui se tient dans les territoires du Grand Genève et est **destiné au grand public**.
- Les communes peuvent proposer des événements: grand-geneve-en-transition.org



(édition 2018)

8

Des économies pour vos trajets domicile-travail et des offres exclusives!



Téléchargez gratuitement l'application Guichet Mobile de la Région de Nyon: guichet-mobile.ch/app



Un service pour l'économie et la mobilité développé par



Région de Nyon

9

Ouverture des candidatures au Prix à l'innovation 2022



- La Région de Nyon alloue chaque année un montant de **CHF 50'000** à une ou plusieurs activités mettant en avant le tissu économique du district.
- Les **innovations en matière de durabilité** sont spécialement attendues.
- Délai candidatures: **31 octobre 2021**.



10